

2016/037

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 18

Séance du lundi 12 septembre 2016

Par suite d'une convocation en date du 06 septembre 2016, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 12 septembre 2016 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Étaient présents :

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. VOLLE Stéphane	Mme CROUZET Béatrice
M. ALLIER Jérôme	Mme COSTE Marie-Claire
M. FLECHON Vincent	Mme GIGON Christine
M. MONTEIL Bernard	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme PRUDHON Claude
M. THÉRY Jacques	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration:

M. LECOMTE Marc a donné procuration à Mme PRUDHON Claude

M. PARRA Baltazar a donné procuration à M. THÉRY Jacques

Mme SERRE Océane a donné procuration à M. JEANNE Jean-Pierre

Absente excusée:

Mme VIVION Jacqueline

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme GIGON Christine est élue pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 06-12/09/2016

MAPA ECOLE DU VILLAGE

Monsieur JEANNE Jean-Pierre, Maire rappelle l'inscription au budget d'une somme pour la réalisation de travaux à l'école du Village. Ces travaux consistaient à la réfection des façades, de la cour, du préau et dans le cadre d'économie d'énergies, le changement des fenêtres et volets.

Il rappelle que pour se faire le conseil municipal lui a donné délégation pour l'autoriser à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, (délibération N°2014/020 point 4).

C'est dans ce cadre que le marché a été lancé.

Le montant estimé du marché est de 146 862,63 € HT pour 5 lots.

31 dossiers ont été retirés par les entreprises sur la plateforme dématérialisée de publication de l'offre et 5 dossiers ont été retirés en mairie.

11 entreprises ont remis une offre : 2 pour le lot N°1, 2 pour le lot N°2, 3 pour le lot N°3, 3 pour le lot N°4 et 1 pour le lot N°5.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 juin n'a rejetée aucune offre. L'analyse des offres, au vu des critères prévus dans le règlement de consultation (60% le prix – 40% la valeur technique), a permis de classer les entreprises suivantes en 1ère position par lot :

Lot N°1	Façades	54 418,00 €HT	65 301,60 €TTC	Sarl LEVEQUE Frères-Le Village-07000 COUX
Lot N°2	Menuiseries	24 011,00 €HT	28 813,20 €TTC	Menuiserie Bruno PASCAL-Quartier Bénéfice-07210 CHOMÉRAC
Lot N°3	Revêtements extérieurs	49 560,73 €HT	59 472,88 €TTC	BERNARD et MATEL TP-ZA La Motte-07210 BAIX
Lot N°4	Plomberie électricité	3 844,80 € HT	4 613,76 €TTC	Sarl EURR'ELEC-Quartier des Gamones-26400 EURRE
Lot N°5	Ferronnerie	15 028,00 €HT	18 033,60 €TTC	Sarl Ferronnerie DAUTHEVILLE-Les BROS-07000 COUX

Monsieur le Maire donne acte au conseil municipal de sa décision N°2016/002E décidant d'attribuer le marché aux entreprises ci-dessus citées.

Le conseil municipal prend acte de l'attribution et de la signature du marché avec les entreprises citées ci-dessus pour un montant de 146 862,53 €HT (176 235,04€TTC).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,
JEANNE Jean-Pierre.


